

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 455 2 mars 2006

SOMMAIRE

Agence-Immo 2000 S.A., Esch-sur-Alzette 21834	Kunuku S.A., Luxembourg	21829
Alliance Capital (Luxembourg) S.A., Luxembourg. 21814	LASCA, Luxembourg Assistance Consulting Agen-	
American Flag Industry S.A 21794	cy, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	21827
Arco Iris Distribution S.A., Mamer 21803	Lux Car Holding S.A., Luxembourg	21806
Arrow Media International S.A., Luxembourg 21808	Luxalloys S.A., Alzingen	21808
Automotive Engineering S.A., Luxembourg 21840	Luxalloys S.A., Alzingen	21810
B.I.A. International, S.à r.l., Luxembourg 21808	Luxembourgeoise Office, S.à r.l., Luxembourg	21794
BCD Management, S.à r.l., Business Consulting	Madeira Corporate Holding S.A., Luxembourg-	
and Delivery Management, Bertrange 21832	Kirchberg	21837
BCD Management, S.à r.l., Business Consulting	Madeira Corporate Holding S.A., Luxembourg-	
and Delivery Management, Bertrange 21833	Kirchberg	21837
Belem S.A.H., Luxembourg	Madeira Corporate Holding S.A., Luxembourg-	
BMO Nesbitt Burns Trading Corp. S.A., Münsbach 21794	Kirchberg	21837
Build Holding A.G	Madeira Corporate Holding S.A., Luxembourg-	
C.T.M., Consult Trading Management S.A., Lu-	Kirchberg	21838
Luxembourg 21800	Madeira Corporate Holding S.A., Luxembourg-	
C.T.M., Consult Trading Management S.A., Lu-	Kirchberg	21838
Luxembourg 21802	Maison Trois, S.à r.l	21800
CCom Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-	Overall Company S.A	21807
bourg 21822	Proburo S.A., Niederanven	21833
Chandi Investment S.A., Luxembourg 21811	Promopart S.A., Luxembourg	21808
Colleoni S.A., Luxembourg	Ristorante La Fontana S.A., Olm	21798
Colleoni S.A., Luxembourg	Ristorante La Fontana S.A., Olm	21799
Compagnie Financière de Belmont S.A.H., Lu-	RMF Euro CDO II S.A., Luxembourg	21840
xembourg	S.V.S. S.A., Luxembourg	21794
Compagnie Financière de Belmont S.A.H., Lu-	San Cristina Immobiliare S.A., Luxembourg	21828
xembourg	Silverfin Holding S.A., Luxembourg	21799
Edel Fassaden, S.à r.l	Silverfin Holding S.A., Luxembourg	21799
EPI Q2 GP, S.à r.l., Luxembourg	Société Civile Immobilière Sinner & Mirizzi S.C.I.,	
EPI Q2 Mönchen, S.à r.l., Luxembourg 21823	Steinsel	21839
Fremantle Investments S.A	Société Internationale de Conseils Holding S.A	21800
HBI Neuss, S.à r.l., Niederanven	SunlightLuxco-A, S.à r.l., Luxembourg	21810
Huntstock S.A 21811	(The) Toy Store, Gmbh	21811
Ides Luxembourg S.A 21803	(Die) Transporthilfe S.A	21803
Imexcom, S.à r.l., Luxembourg 21838	Trawat S.A. Holding	21798
Imexcom, S.à r.l., Luxembourg 21838	Trinitrans, S.à r.l	21800
Imexcom, S.à r.l., Luxembourg 21839	U.A.I. (Luxembourg) I, S.à r.I., Luxembourg	21835
Imexcom, S.à r.l., Luxembourg 21839	U.A.I. (Luxembourg) II, S.à r.I., Luxembourg	21829
Imexcom, S.à r.l., Luxembourg	West Indies Resorts S.A	21811
Interfilm, S.à r.l., Luxembourg	Wishbone, S.à r.l., Luxembourg	21807
Jabo International S.A 21811	Wooffy Express, S.à r.l., Luxembourg	21822
Kunuku S.A., Luxembourg 21829	Wooffy Express, S.à r.l., Luxembourg	21823



AMERICAN FLAG INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.454.

FREMANTLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.278.

LUXEMBOURGEOISE OFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 30, Val St André.

R. C. Luxembourg B 46.451.

S.V.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.173.

Liquidations judiciaires

EXTRAIT

Par jugement du 8 décembre 2005, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a dissout et déclaré en état de liquidation les sociétés suivantes:

- la société anonyme AMERICAN FLAG INDUSTRY S.A., siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40 rue Sainte Zithe, dénoncé en date du 21 novembre 2003,
- la société anonyme FREMANTLE INVESTMENTS S.A., siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, dénoncé en date du 10 août 1998,
- la société à responsabilité limitée LUXEMBOURGEOISE OFFICE, S.à r.l., siège social à L-1128 Luxembourg, 30, Val St André, de fait inconnue à cette adresse,
- la société anonyme S.V.S. S.A., siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse. Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Stefanie Ferring, avocat à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal endéans les trois semaines de la présente publication.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me S. Ferring.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05284. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05295. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05298. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019323//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

BMO NESBITT BURNS TRADING CORP. S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 87.556.

In the year two thousand and five, on the second of August. Before Us Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of BMO NESBITT BURNS TRADING CORP S.A., (hereafter «the Company»), a société anonyme with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of May 22, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1184 of August 7, 2002 and which articles have been amended pursuant to a deed of Maître Lecuit, notary residing in Hesperange, of August 20, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1590 of November 6, 2002 and pursuant to a deed of Maître Lecuit, notary residing in Hesperange, of September 25, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1674 of November 22, 2002.

The meeting is chaired by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Thomas Heymans, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at sixty million United States Dollars (USD 60,000,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:



- 1. Capital increase to the extent of fifty million United States Dollars (USD 50,000,000.-) in order to raise it from its present amount of sixty million United States Dollars (USD 60,000,000.-) to one hundred ten million United States Dollars (110,000,000.-) by the issue of five hundred thousand (500,000) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.
- 2. Agreement by the existing shareholders to the subscription of the five hundred thousand (500,000) new shares as follows:
- BANK OF MONTREAL, a company validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 129, rue Saint-Jacques, Montréal, Quebec H2 Y 1 L6, Canada: five thousand (5,000) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;
- BANK OF MONTREAL HOLDING INC., a company validly existing under the laws of Canada, having its registered office at The Dome Tower, suite 220, 333, 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 2 ZI, Canada: four hundred ninety-five thousand (495,000) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.
- 3. Subscription and full payment of five thousand (5,000) new shares by contribution in cash for an amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-) by BANK OF MONTREAL, prenamed, and subscription and full payment of four hundred ninety-five thousand (495,000) new shares by contribution in cash for an amount of forty-nine million five hundred thousand United States Dollars (USD 49,500,000) by BANK OF MONTREAL HOLDING INC., prenamed.
 - 4. Amendment of Article 5 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:
- «**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at one hundred ten million United States Dollars (USD 110,000,000) represented by one million one hundred thousand (1,100,000) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, fully paid up.»
 - 5. Acknowledgment of death of a director of the Company.
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of fifty million United States Dollars (USD 50,000,000.-) in order to raise it from its present amount of sixty millon United States Dollars (USD 60,000,000.-) to one hundred ten million United States Dollars (110,000,000.-) by the issue of five hundred thousand (500,000) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Second resolution

The meeting resolved to agree with the subscription of the five hundred thousand (500,000) new shares as follows:

- BANK OF MONTREAL, prenamed: five thousand (5,000) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;
- BANK OF MONTREAL HOLDING INC., prenamed: four hundred ninety-five thousand (495,000) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, BANK OF MONTREAL, prenamed, declared to subscribe to the five thousand (5,000) new shares of a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash for an amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-).

Proof of the existence of the contribution in cash has been given to the undersigned notary by a certificate of blocked funds issued by ING LUXEMBOURG.

Thereupon, BANK OF MONTREAL HOLDING INC., prenamed, declared to subscribe to the four hundred ninety-five thousand (495,000) new shares of a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash for an amount of forty-nine million five hundred thousand United States Dollars (USD 49,500,000.-).

Proof of the existence of the contribution in cash has been given to the undersigned notary by a certificate of blocked funds issued by ING LUXEMBOURG.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at one hundred ten million United States Dollars (USD 110,000,000) represented by one million one hundred thousand (1,100,000) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, fully paid up.»

Fifth resolution

The meeting expresses its condolences to the family of Mr Eric Lindstrom who resided at Segrave House, 4th Floor, 19/20 Earlsfort Terrace, Dublin2, Ireland, on his untimely death. In this regard the meeting acknowledges the passing of Mr Eric Lindstrom and the termination of his mandate as a Category A Director of the Company. Thereupon the meeting resolves to grant to Mr Eric Lindstrom discharge for the exercise of his mandate as a Category A Director of the Company until the date of the termination of his mandate.



Estimate

For the purposes of registration, the increase of capital is valued at EUR 40,996,243.22.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately four hundred sixteen thousand Euro (EUR 416.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil- status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux août.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BMO NESBITT BURNS TRADING CORP S.A., (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Münsbach, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 22 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1184 du 7 août 2002 et dont les statuts ont été amendés par acte de Maître Lecuit, notaire résident à Hesperange, en date du 20 août 2002, publié au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations C n° 1590 du 6 novembre 2002 et par acte de Maître Lecuit, notaire résidant à Hesperange, en date du 25 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1674 du 22 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas Heymans, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Madame le président déclare et prie le notaire d'acter que:

- I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte.
- II. Il appert de cette liste de présence que la totalité des actions en circulation, représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à soixante millions de Dollars Américains (USD 60.000.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social à concurrence de cinquante millions de Dollars Américains (USD 50.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de soixante millions de Dollars Américains (USD 60.000.000,-) à cent dix millions de Dollars Américains (USD 110.000.000,-) par la création et l'émission de cinq cent mille (500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune.
- 2. Approbation par les actionnaires existants de la souscription des cinq cent mille (500.000) nouvelles actions comme suit:
- BANK OF MONTREAL, une société existant valablement en vertu du droit du Canada, ayant son siège social à 129, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec H2Y 1 L6, Canada: cinq mille (5.000) nouvelles actions de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes;
- BANK OF MONTREAL HOLDING INC., une société existant valablement en vertu du droit du Canada, ayant son siège social à The Dome Tower, Suite 2200, 333 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2Z1, Canada: quatre cent quatre-vingt-quinze mille (495.000) actions nouvelles de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 3. Souscription et libération intégrale des cinq mille (5.000) nouvelles actions par apport en espèces pour un montant de cinq cent mille Dollars Américains (USD 500.000,-) de Bank of Montréal, précitée et souscription et libération intégrale des quatre cent cinquante-neuf mille (459.000) nouvelles actions par apport en espèces pour un montant de quarante-neuf million cinq cent mille Dollars Américains (USD 49.500.000) de BANK OF MONTREAL HOLDING INC., précitée.
 - 4. Modification afférente de l'article 5 paragraphe 1er des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cent dix millions de Dollars Américains (USD 110.000.000,-) représenté par un million cent mille (1.100.000) actions d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, libérées intégralement.»
 - 5. Reconnaissance du décès d'un administrateur de la Société.
 - 6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante millions de Dollars Américains (USD 50.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de soixante millions de Dollars Américains (USD 60.000.000,-) à cent dix millions de Dollars Américains (USD 110.000.000,-) par la création et l'émission de cinq cent mille (500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription des cinq cent mille (500.000) nouvelles actions comme suit:

- BANK OF MONTREAL, précitée: cinq mille (5.000) nouvelles actions de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes;
- BANK OF MONTREAL HOLDING INC., précitée: quatre cent quatre-vingt-quinze mille (495.000) actions nouvelles de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

Ensuite, BANK OF MONTREAL, précitée, déclare souscrire à cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100.-) et les libérer intégralement par apport en espèces pour un montant de cinq cent mille Dollars Américains (USD 500.000,-).

Preuve de l'existence de l'apport en espèces a été donnée au notaire instrumentant par un certificat de blocage des fonds émis par ING LUXEMBOURG.

Ensuite, BANK OF MONTREAL HOLDING INC., précitée, déclare souscrire à quatre cent cinquante-neuf mille (459.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100.-) et les libérer intégralement par apport en espèces pour un montant de quarante-neuf million cinq cent mille Dollars Américains (USD 49.500.000) Américains.

Preuve de l'existence de l'apport en espèces a été donnée au notaire instrumentant par un certificat de blocage des fonds émis par ING LUXEMBOURG.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 paragraphe 1er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cent dix millions de Dollars Américains (USD 110.000.000,-) représenté par un million cent mille (1.100.000) actions d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, libérées intégralement.»

Cinquième résolution

L'assemblée présente ses condoléances à la famille de M. Eric Lindstrom, résidant préalablement à Segrave House, 4th Floor, 19/20 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Ireland pour son décès. A cet égard l'assemblée reconnaît le décès de M. Eric Lindstrom et la fin de son mandat comme administrateur de catégorie A de la Société. Ensuite l'assemblée décide d'accorder décharge à M. Eric Lindstrom pour l'exercice de son mandat comme administrateur de catégorie A de la Société jusqu'à la fin de son mandat.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à EUR 40.996.243,22.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent seize mille euros (EUR 416.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, T. Heymans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 25CS, fol. 25, case 1. – Reçu 409.265,78 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2005.

J. Elvinger.

(104541.3/211/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.



BUILD HOLDING A.G., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.387.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 9 février 2006, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

BUILD HOLDING A.G., ayant eu son siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, actuellement sans siège ni résidence connus,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Patricia Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} mars 2006 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me P. Loesch

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05885. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019394//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

TRAWAT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.715.

Clôture de liquidation

Par jugement du 9 février 2006, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société TRAWAT S.A. HOLDING (R.C.S. N° B 48.715), ayant eu son siège social à L-2410 Luxembourg, 159, rue de Reckenthal.

Pour extrait conforme

Me M. Lauer

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019460//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

RISTORANTE LA FONTANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8339 Olm, 14, rue Michel Welter. R. C. Luxembourg B 63.601.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société RISTORANTE LA FONTANA S.A., ayant son siège à Capellen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 63.601,

constituée par acte du notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 10 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 419 du 11 juin 1998, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nicole Cresson, épouse Ney, employée privée, demeurant à Soleuvre, 3, rue des Tilleuls,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert Dondlinger, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Baraton, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, acceptées à l'unanimité:

Siège social

Le siège de la société est transféré à L-8339 Olm. 14, rue Michel Welter En suite de cette décision, la première phrase de l'article 2 des statuts sera rédigée comme suit:

«Art. 2. alinéa 1er. Le siège social est établi dans la commune de Kehlen.»



Conversion du capital

Le capital social est converti de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 par conversion stricte.

Puis il est augmenté de EUR 13,31 par un versement en espèces pour être porté à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

La réalité de ce versement a été démontrée au notaire qui le constate expressément.

En suite de cette résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. alinéa 1er. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes. Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Cresson, A. Dondlinger, V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 4 novembre 2005, vol. 433, fol. 66, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 novembre 2005

C. Mines.

(103277.3/225/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RISTORANTE LA FONTANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8339 Olm, 14, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 63.601.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 28 octobre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 novembre 2005.

C. Mines.

(103278.3/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SILVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 20.102.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2005, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été nommées Administrateurs, en remplacement de M. Jean Bodoni, M. Guy Kettmann et M. Christoph Kossmann, démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour SILVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102578.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

SILVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 20.102.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour SILVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(102529.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.



MAISON TROIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 68.854.

Clôture de liquidation

Par jugement du 9 février 2006, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société MAISON TROIS, S.à r.l. (R.C.S. N° B 68.854), ayant eu son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Pour extrait conforme

Me M. Lauer

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019461//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

TRINITRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 33.033.

Clôture de liquidation

Par jugement du 9 février 2006, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société TRINITANS, S.à r.l. (R.C.S. N° B 33.033), ayant eu son siège social à Windhof, 10, ancienne route d'Arlon.

Pour extrait conforme

Me M. Lauer

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019463//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

SOCIETE INTERNATIONALE DE CONSEILS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 23.903.

Clôture de liquidation

Par jugement du 9 février 2006, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société SOCIETE INTERNATIONALE DE CONSEILS HOLDING S.A. (R.C.S. N° B 23.903), ayant eu son siège social à Luxembourg, 10, avenue de la faïencerie.

Pour extrait conforme

Me M. Lauer

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019464//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

C.T.M., CONSULT TRADING MANAGEMENT S.A., Société Anonyme, (anc. REMIBEL S.A.).

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André. R. C. Luxembourg B 108.336.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REMIBEL S.A. avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 2005, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 108.336, ciaprès la «Société».



Bureau

L'assemblée est ouverte à 9.45 heures et est présidée par Monsieur Eric Fays, employé privé, demeurant professionnellement à à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Kahrien Lerbs, employée privée, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:
- 1. Changement de la dénomination actuelle de la Société en CONSULT TRADING MANAGEMENT en abrégé C.T.M. et modification subséquente de l'article 1er des statuts.
- 2. Elargissement de l'objet social de la Société et ajout des alinéas suivants avant le dernier alinéa de l'article 4 des statuts:

«En outre la société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux prestations de relations publiques, organisation d'évènements, gestion et organisation de campagnes publicitaires de tous types et gestion d'espaces publicitaires et de médias, ainsi que toutes opérations de communication au sens large.

La société pourra également effectuer toutes opérations de lobbying, de mise en contact de partenaires commerciaux, de facilitation d'obtention de contrats et d'assistance dans le cadre de projets commerciaux.

La société aura également pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ciavant.».

- 3. Acceptation des démissions de Messieurs Aurélien Wies et Eric Fays et de Madame Kahrien Lerbs, de leurs mandats d'administrateurs de la Société, décharge.
 - 4. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 5. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de la Société de nommer un administrateur-délégué de la Société.
- 6. Révocation du commissaire aux comptes de la Société, décharge, nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
 - 7. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
- II.- Il apparaît de la liste de présence que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310.-) chacune représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur l'objet à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur le point à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé le point à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination actuelle de la Société en CONSULT TRADING MANAGE-MENT en abrégé C.T.M. et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La dénomination de la société anonyme est CONSULT TRADING MANAGEMENT en abrégé C.T.M.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la Société et d'ajouter les alinéas suivants avant le dernier alinéa de l'article 4 des statuts:

«En outre la société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux prestations de relations publiques, organisation d'évènements, gestion et organisation de campagnes publicitaires de tous types et gestion d'espaces publicitaires et de médias, ainsi que toutes opérations de communication au sens large.

La société pourra également effectuer toutes opérations de lobbying, de mise en contact de partenaires commerciaux, de facilitation d'obtention de contrats et d'assistance dans le cadre de projets commerciaux.

La société aura également pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ciavant.».



Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Messieurs Aurélien Wies et Eric Fays et de Madame Kahrien Lerbs, de leurs mandats d'administrateurs de la Société.

Décharge pure et simple de toute chose relative à leurs fonctions d'administrateurs leur est accordée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Joseph Strazzante, administrateur de sociétés, né à Auvelais (Belgique) le 30 août 1958, demeurant à B-6220 Fleurus, 299, avenue du Nord de Gilly;
- Monsieur Roberto Fornieri, administrateur de sociétés, né à Montegnee (Belgique), le 20 novembre 1971, demeurant à L-3272 Bettembourg, 42, rue du Parc;
- Monsieur Mathieu Albano, administrateur de sociétés, né à Ougree (Belgique) le 20 juillet 1967, demeurant à B-4671 Blégny, 11, rue de Heuseux.

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2011.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 8 des statuts et à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration de la Société à nommer Monsieur Joseph Strazzante, préqualifié, comme administrateur-délégué de la Société avec le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer la société FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société et de lui donner décharge pure et simple de toute chose relative à sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la Société, la société BEL-FISCO S.p.r.l., ayant son siège social à B-4020 Liège, 37, rue du Parc, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Liège numéro d'entreprise 0448.415.459.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2011.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président a clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire.

Signé: E. Fays, A. Gauthier-Ribler, K. Lerbs, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 2, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 novembre 2005.

T. Metzler.

(103364.3/222/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

C.T.M., CONSULT TRADING MANAGEMENT S.A., Société Anonyme, (anc. REMIBEL S.A.).

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 108.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 novembre 2005.

T. Metzler.

(103366.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.



IDES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.159.

Clôture de liquidation

Par jugement du 9 février 2006, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société IDES LUXEMBOURG S.A. (R.C.S. N° B 55.159), ayant eu son siège social à Luxembourg, 19, avenue Monterey.

Pour extrait conforme

Me M. Lauer

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019465//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

DIE TRANSPORTHILFE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.268.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 9 février 2006, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

DIE TRANSPORTHILFE S.A., ayant eu son siège social à 5, rue Victor Prost, L-6758 Grevenmacher, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Patricia Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1er mars 2006 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me P. Loesch

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05887. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019470//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

ARCO IRIS DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 112.031.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

- 1. Madame Ines Bels, administrateur de société, demeurant à F-59705 Marcq en Baroeul, 9, rue du Gal Bethouard, agissant tant en son nom personnel qu'en représentation de:
- 2. La société de droit espagnol FINAMO HOLDINGS, société limitée, avec siège à 04610 Cuevas del Almanzora (Almería), Avenida Atrales, Edificio El Romero, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Francisco Vidal Martin de Rosales, de résidence à Vera (Espagne), en date du 16 novembre 2001,

inscrite au Registre de Commerce de Almeria, tome 650, folio 64, section 8, hoja AL-17208, inscription 1A,

en vertu du pouvoir lui conféré aux termes d'un acte reçu par le notaire A.-Carlos Mejia S.- Hermosilla, de résidence à Cuevas del Almanzora (Espagne), en date du 30 décembre 2003.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme comme suit:

Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARCO IRIS DISTRIBUTION S.A.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Mamer.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à la cessation de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée Indéterminée.
- Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import, l'export, la distribution, la commercialisation en son sens le plus général de chaussures et d'articles de maroquinerie.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, procéder au rachat de ses propres actions.

En cas d'augmentation de capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

- Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'Assemblée Générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.
- **Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement du président, l'Administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée,

le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

- **Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.
- Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration avec l'autorisation de l'assemblée générale.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.



Assemblée générale

- Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs.

Dispositions générales

Art. 21. La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Total	
2 Madame Ines Bels, préqualifiée	50 actions
1 FINAMO HOLDINGS S.L., préqualifiée	50 actions

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, la comparante déclare connaître les bénéficiaires réels de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, agissant comme sus-dit, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.



- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010, statuant sur l'exercice 2009:
- 1. La société de droit espagnol FINAMO HOLDINGS, société limitée, avec siège à 04610 Cuevas del Almanzora (Almeria), Avenida Atrales, Edificio El Romero,
- 2. La société de droit espagnol INMOLAND INVESTMENT, société limitée, avec siège à 04610 Cuevas del Almanzora (Almeria), Avenida Atrales, Edificio El Romero,
- 3. Madame Ines Bels, administrateur de société, née à Lille (59, France) le 15 août 1954, demeurant à F-59705 Marcq en Baroeul, 9, rue du Gal Bethouard,
- 4. Monsieur Michel Vanschepdael, administrateur de société, né à Halle (Belgique) le 7 février 1946, demeurant à F-59705 Marcq en Baroeul, 9, rue du Gal Bethouard.

Madame Ines Bels, préqualifiée, est nommée administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La FIDUCIAIRE GALLO & ASSOCIES (LUXEMBOURG) S.A. avec siège à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire qui certifie l'état civil des parties, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, d'après copie des cartes d'identité.

Signé: I. Bels, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 24 octobre 2005, vol. 433, fol. 61, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 novembre 2005.

C. Mines.

(103289.3/225/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

LUX CAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 70.104.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 14 octobre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Septième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 24 juin 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / A. Belardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102559.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.



EDEL FASSADEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 72.381.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 9 février 2006, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

EDEL FASSADEN, S.à r.l., ayant eu son siège social à 53, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Patricia Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} mars 2006 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me P. Loesch

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05889. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019473//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

OVERALL COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 6.646.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 9 février 2006, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

OVERALL COMPANY S.A., ayant eu son siège social à 13B, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Patricia Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1er mars 2006 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me P. Loesch

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05891. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019475//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

WISHBONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 92.600.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2005 a été nommé gérant unique Monsieur Victor F.W.J. Douven, spécialiste recyclage, né le 15 mai 1971 à Sittard, Pays-Bas, détenteur du passeport des Pays-Bas N° ND5664821 et demeurant Kloosterlaan 40, NL-6451 ER Schinveld, Pays-Bas à effet du 1er novembre 2005 en remplaçant la société TVL MANAGEMENT S.A. (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 novembre 2005.

WISHBONE, S.à r.l.

V. F.W.J. Douven

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101528.3/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.



PROMOPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 32.752.

B.I.A. INTERNATIONAL, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Giebel.

R. C. Luxembourg B 50.626.

ARROW MEDIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 69.045.

INTERFILM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 30.914.

Liquidations Judiciaires

Par jugements du 13 octobre 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VIe Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- 1) PROMOPART S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy;
- 2) B.I.A. INTERNATIONAL, S.à r.I. (BUILDING INDUSTRIAL APPLICATIONS INTERNATIONAL, S.à r.I), avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Giebel;
 - 3) ARROW MEDIA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre;
 - 4) INTERFILM, S.à r.l., avec siège social à L-1255 LUXEMBOURG, 40, rue de Bragance.

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Nadine Walch, juge au tribunal d'arrondissement et liquidateur Maître Stefan Schmuck, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me S. Schmuck

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2006, réf. LSO-BO00030. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2006, réf. LSO-BO00031. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2006, réf. LSO-BO00032. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2006, réf. LSO-BO00034. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019851//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2006.

LUXALLOYS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5836 Alzingen, 7, rue Nicolas Wester. R. C. Luxembourg B 51.275.

In the year two thousand and five, on the eighth of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of LUXALLOYS S.A., a société anonyme having its registered office in L-5836 Alzingen, 7, rue Nicolas Wester, R.C.S. Luxembourg B 51.275, incorporated under the name of MINALEG LUXEMBOURG, S.à r.l. by deed of the undersigned notary on May 16, 1995, published in the Mémorial C, number 423 of September 1, 1995. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the under-signed notary on October 21, 2003, published in the Mémorial C, number 1282 of December 3, 2003.

The meeting was presided by Mr Guy Konsbruck, private employee, residing in Dudelange.

The Chairman appointed as secretary Mr Romain Adam, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jeannot Massard, private employee, residing in Moutfort.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:
- 1) Suppression of the nominal value of the shares.
- 2) Increase of the share capital by an amount of 576,000.- EUR in order to bring it from its present amount of 124,000.- EUR to 700,000.- EUR, without issuing new shares, by transfer of an amount of 576,000.- EUR from the free reserves to the share capital.
 - 3) Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.



The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

- III) It appears from the attendance list that all the forty-nine thousand six hundred (49,600) shares, representing the entire share capital of one hundred and twenty-four thousand Euro (124,000,- EUR), are represented at the present extraordinary general meeting.
- IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
- V) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote the following resolutions, which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to suppress the par value of the shares.

Second resolution

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of five hundred and seventy-six thousand Euro (576,000.- EUR) in order to bring it from its present amount of one hundred and twenty-four thousand (124,000.- EUR) to seven hundred thousand (700,000.- EUR), without issuing new shares, by transfer of an amount of five hundred and seventy-six thousand Euro (576,000.- EUR) from the free reserves to the share capital.

Proof of the existence of the free reserves of five hundred and seventy-six thousand Euro (576,000.- EUR) has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by production of a balance sheet at December 31, 2004 and two certificates dated November 7, 2005.

Third resolution

The general meeting decides to amend Article 5, 1st paragraph of the Articles of Incorporation as follows:

«Art. 5. 1st paragraph. The corporate capital is set at seven hundred thousand Euro (700,000.- EUR) represented by forty-nine thousand six hundred (49,600) shares without designation of a par value.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately 2,000.- EUR.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXALLOYS S.A., ayant son siège social à L-5836 Alzingen, 7, rue Nicolas Wester, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 51.275, constituée sous la dénomination de MINALEG LUXEMBOURG, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 423 du 1er septembre 1995. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1282 du 3 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Konsbruck, employé privé, demeurant à Dudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Romain Adam, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeannot Massard, employé privé, demeurant à Moutfort.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1) Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 576.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 124.000,- EUR à 700.000,- EUR, sans émission d'actions nouvelles, moyennant transfert au capital social d'un montant de 576.000,- EUR à prélever sur les réserves libres.
 - 3) Modification de l'article 5 des statuts.
- II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.



- III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les quarante-neuf mille six cents (49.600) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.
- V) Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les memres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent soixante-seize mille euros (576.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) à sept cent mille euros (700.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, moyennant transfert au capital social d'un montant de cinq cent soixante-seize mille euros (576.000,- EUR) à prélever sur les réserves libres.

La preuve de l'existence des réserves libres à concurrence de cinq cent soixante-seize mille euros (576.000,- EUR) a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément moyennant production d'un bilan arrêté au 31 décembre 2004 et deux certificats établis le 7 novembre 2005.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Art. 5. 1er alinéa. Le capital social est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR) divisé en quarante-neuf mille six cents (49.600) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 2.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Konsbruck, R. Adam, J. Massard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 18, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

P. Frieders.

(104954.3/212/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

LUXALLOYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 7, rue Nicolas Wester.

R. C. Luxembourg B 51.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

P. Frieders.

(104955.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

SunlightLuxco-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 646.625,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 90.286.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

M. Isikow.

(102662.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.



THE TOY STORE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 48.621.

WEST INDIES RESORTS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.247.

JABO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.491.

Clôtures de liquidation

Par trois jugements du 24 novembre 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VIe section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- THE TOY STORE GmbH, ayant eu son siège social à L-6160 Bourglinster, 4 an der Schlaed,
- WEST INDIES RESORTS S.A., ayant eu son siège social à L-1840 Luxembourg, 2B boulevard Joseph II,
- JABO INTERNATIONAL S.A., ayant eu son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12 place d'Armes. Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me J. Niclou

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01745. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01746. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020110//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2006.

HUNTSTOCK S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.456.

Clôture de liquidation

Par jugement du 8 décembre 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VIe section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société HUNSTOCK S.A., ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me J. Niclou

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020107//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2006.

CHANDI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. R. C. Luxembourg B 112.161.

C. Luxellibourg B 112.10

STATUTS

L'an deux mille et cinq, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu

1.- Madame Nelly Noel, employée privée, demeurant au 121, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, ici représentée par Madame Karine Arroyo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2.- Monsieur Michael Pirson, employé privé, demeurant 46C, rue de la Hazette, B-6860 Nivelet (Belgique). Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:



Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:

CHANDI INVESTMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachés directement ou indirectement.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissance de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

- **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

- Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule (par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué).
- **Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.



- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} vendredi du mois de mai à 18 heures.
 - Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

- Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.
 - 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1 Nelly Noel, prénommée, une action	1
2 Michael Pirson, prénommé, trois cent neuf actions	309
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Nelly Noel, prénommée;
- b) Monsieur Michael Pirson, prénommé;
- c) Madame Yulia Kurakina, employée privée, demeurant professionnellement 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

CODEJA, S.à r.l., avec siège social au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.



Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille onze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Noel, M. Pirson, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, vol. 434, fol. 3, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2005.

H. Hellinck

(104817.3/242/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 34.405.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office at 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 31st July 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial) of 4th October 1990, number 360. The articles of incorporation of the Corporation have been amended several times and for the last time on 25th August 2005 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was presided by Maître. Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as scrutineer Maître Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

- I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. The said list as well as the proxies signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be filed together therewith with the registration authorities.
- II. It appears from said attendance list that all shares in issue are represented at the present general meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the Meeting is validly constituted and can validly decide on all the items of the agenda without having been convened.

The Directors of the Corporation have decided on 23rd August 2005 to propose to the shareholders of the Corporation to merge the Corporation with and by the acquisition of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES, a société anonyme, incorporated under Luxembourg laws, having its registered office at 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (hereafter the «Absorbed Company»).

The merger proposal has been published on 30th August 2005 in the Mémorial number 829.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

- 1. Presentation of the merger proposal of the Corporation.
- 2. Approval of the merger proposal and decision to realise the merger of the Corporation, according to article 278 of the law of 10th August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») by the transfer, following its dissolution without liquidation, of any and all assets and liabilities of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A. to the Corporation.
 - 3. To acknowledge the effective date of the merger.
 - 4. Amendment of article 3 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The purpose of the Corporation is the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investments, whether of the contractual or corporate type (hereafter referred to as «UCI»). The Corporation shall engage in the activity of management of UCIs authorized in accordance with the provision of the directive 85/611/EEC and, in addition, UCIs which are not covered by the aforementioned directive and for which the management company is subject to prudential supervision but the units of which can not be marketed in other member states of the European Union under the provisions of the directive 85/611/EEC.

The Corporation may carry on any activities which are useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitation set forth by chapter 13 of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment.»

5. Amendment of article 12 of the Articles of Incorporation of the Corporation by inserting a new paragraph 7 worded as follows: «Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»



- 6. Amendment of paragraph 3 of article 15 of the Articles of Incorporation of the Corporation by adding the following wording at the end of such paragraph:
 - «unless such «personal interest» is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.»
- 7. Amendment of article 16 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to replace any reference to «Fund» by a reference to «UCI».
 - 8. Amendment of article 18 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:
- «The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor (Réviseur d'entreprises). The independent auditor shall be appointed by the board of directors for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders, but shall remain in office, until his successor is appointed. The independent auditor in office may be removed by the shareholders on serious grounds.»
- 9. Amendment of paragraph 3 of article 20 of the Articles of Incorporation so as to replace the reference to «United States dollars» by a reference to «Euro».
 - 10. Amendment of article 23 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:
- «All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the law of twentieth December, two thousand and two relating to collective investment undertakings.»
- 11. Appointment of the following persons as directors of the Company: Mr Nicolas Bérard, Mr Christopher Bricker, Mr Jerry Lieberman, Mr James Posch, Mr Yves Prussen and Mr Kurt Schoknecht
- 12. Authorisation to the board of directors of the Company to appoint Mr Christopher Bricker and Mr Nicolas Bérard as administrateurs-délégués of the Company.
 - 13. Miscellaneous.
 - The provisions of the 1915 Law on commercial companies regarding the mergers as amended have been fulfilled:
- a) Publication on 30th August 2005 of the merger proposal in the Mémorial number 829, one month before the date of the general meeting convened to decide on the merger proposal.
- b) Deposit of the documents required by article 279 b) of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders declared that it had had knowledge of the merger proposal of the Corporation by the acquisition of the Absorbed Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Corporation.

The meeting noted that the merger proposal had been executed by the Board of Directors of the Corporation on 25th August 2005 and had been published in the Mémorial number 829 of 30th August 2005, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The meeting resolved to approve the merger proposal of the Corporation as published in the Mémorial number 829 of 30th August 2005 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The meeting further resolved to realise the merger of the Corporation by the acquisition of the Absorbed Company. The meeting resolved to approve the allocation of any and all assets, and liabilities of the Absorbed Company to the Corporation.

Third resolution

The meeting of shareholders noted that the merger is effective, from an accounting point of view, as from 1st September 2005 without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Fourth resolution

The meeting resolved to amend article 3 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows: «The purpose of the Corporation is the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investments, whether of the contractual or corporate type (hereafter referred to as «UCI»). The Corporation shall engage in the activity of management of UCIs authorized in accordance with the provision of the directive 85/611/EEC and, in addition, UCIs which are not covered by the aforementioned directive and for which the management company is subject to prudential supervision but the units of which can not be marketed in other member states of the European Union under the provisions of the directive 85/611/EEC.

The Corporation may carry on any activities which are useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitation set forth by chapter 13 of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment.»

Fifth resolution

The meeting resolved to amend article 12 of the Articles of Incorporation of the Corporation by inserting a new paragraph 7 worded as follows:

«Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one



another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

Sixth resolution

The meeting resolved to amend paragraph 3 of article 15 of the Articles of Incorporation of the Corporation by adding the following wording at the end of such paragraph:

«unless such «personal interest» is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.»

Seventh resolution

The meeting resolved to amend article 16 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to replace any reference to «Fund» by a reference to «UCI».

Eighth resolution

The meeting resolved to amend article 18 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows: «The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor (Réviseur d'entreprises). The independent auditor shall be appointed by the board of directors for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders, but shall remain in office, until his successor is appointed. The independent auditor in office may be removed by the shareholders on serious grounds.»

Ninth resolution

The meeting resolved to amend paragraph 3 of article 20 of the Articles of Incorporation so as to replace the reference to «United States dollars» by a reference to «Euro».

Tenth resolution

The meeting resolved to amend article 23 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows: «All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the law of twentieth December, two thousand and two relating to collective investment undertakings.»

Eleventh resolution

The meeting resolved to appoint the following persons as directors of the Company:

Mr Nicolas Bérard, residing in L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert, born in Bordeaux (France), on June 19, 1966.

Mr Christopher Bricker, residing at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105 (USA), born in New York (USA), on July 9, 1968.

Mr Jerry Lieberman, residing at Ten Old Woods Drive, Harrison, NY 10528 (USA), born in Brooklyn (USA), on January 31, 1947.

Mr James Posch, residing at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105 (USA), born in California on April 14, 1961.

Mr Yves Prussen, residing in L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, born in Ettelbruck (Luxembourg) on February 26, 1947.

Mr Kurt Schoknecht, residing at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105 (USA), born in St Louis, Missouri (USA) on April 14, 1951.

Twelfth resolution

The meeting resolved to authorise the board of directors of the Company to appoint Mr Christopher Bricker and Mr Nicolas Bérard as administrateurs-délégués of the Company.

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result from the present deed are estimated at three thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 31 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 4 octobre 1990, numéro 360. Les statuts de la



Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 25 août 2005 par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée fut présidée par Maître Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigna comme secrétaire Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg. La présidente désigna comme scrutateur Maître Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire soussigné d'acter que:

- I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations signées par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont représentées à la présente assemblée générale et que les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour sans avoir été convoqués.

Les Administrateurs de la Société ont décidé en date du 23 août 2005 de proposer aux actionnaires de la Société de fusionner la Société avec et par l'acquisition de ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., une société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (ci-après la «Société Absorbée»).

Le projet de fusion a été publié le 30 août 2005 dans le Mémorial numéro 829.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation du projet de fusion de la Société.
- 2. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société, conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation, de tous les avoirs et passifs de ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A. à la Société.
 - 3. Constater la date de réalisation effective de la fusion.
 - 4. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la gestion d'organismes de placement collectif luxembourgeois et étrangers, qu'ils revêtent la forme contractuelle ou la forme statutaire (ci-après dénommés les «OPC»). La Société devra exercer l'activité de gestion d'OPC agrées conformément aux dispositions de la directive 85/611/EEC ainsi que, d'OPC qui ne relèvent pas de cette directive et pour lesquels la société de gestion fait l'objet d'une surveillance prudentielle mais dont les parts ne peuvent être commercialisées dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne en vertu de la directive 85/611/EEC.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

5. Modification de l'article 12 des Statuts de la Société par l'insertion d'un nouveau paragraphe 7 dont la teneur est la suivante:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

- 6. Modification du paragraphe 3 de l'article 15 des Statuts de la Société par l'ajout du texte suivant à la fin de ce paragraphe:
- «à moins que cet «intérêt personnel» ne soit considéré comme constituant un intérêt conflictuel par les lois et règlements applicables.»
- 7. Modification de l'article 16 des Statuts de la Société afin de remplacer toute référence à «Fonds» par une référence à «OPC».
 - 8. Modification de l'article 18 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera nommé par le conseil d'administration pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et restera en place jusqu'à ce que son successeur soit désigné. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué par l'assemblée des actionnaires pour motifs graves.»

- 9. Modification du paragraphe 3 de l'article 20 des Statuts afin de remplacer la référence à «dollars des Etats-Unis» par une référence à l'Euro».
 - 10. Modification de l'article 23 de Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du vingt décembre deux mille deux relative aux organismes de placement collectif.»

- 11. Nomination des personnes suivantes comme administrateurs de la Société: M. Nicolas Bérard, M. Christopher Bricker, M. Jerry Liebermann, M. James Posch, M. Yves Prussen et M. Kurt Schoknecht.
- 12. Autorisation au conseil d'administration de la Société pour nommer M. Christopher Bricker et M. Nicolas Bérard comme administrateurs délégués de la Société.
 - 13. Divers

Les dispositions de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales en relation avec les fusions ont été remplies comme suit:



- a) Publication le 30 août 2005 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 829, un mois avant la date de l'assemblée générale convoquée pour décider le projet de fusion.
- b) Dépôt des documents requis par l'article 279 b) de la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés qui fusionnent.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a déclaré qu'elle avait pris connaissance du projet de fusion de la Société par l'acquisition de la Société Absorbée.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs et passifs de la Société Absorbée, sans exceptions, ni réserves à la Société.

L'assemblée a constaté que le projet de fusion a été exécuté par le Conseil d'Administration de la Société le 25 août 2005 et a été publié au Mémorial numéro 829 du 30 août 2005, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

Deuvième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver le projet de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 829 du 30 août 2005 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'assemblée a décidé, en outre, de réaliser la fusion de la Société par l'acquisition de la Société Absorbée.

L'assemblée a décidé d'approuver l'attribution de tous avoirs et passifs de la Société Absorbée à la Société.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires a constaté que la fusion est effective, d'un point de vue comptable, à partir du 1^{er} septembre 2005, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 sur les effets de la fusion envers des tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé de modifier l'article 3 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante: «L'objet de la Société est la gestion d'organismes de placement collectif luxembourgeois et étrangers, qu'ils revêtent la forme contractuelle ou la forme statutaire (ci-après dénommés les «OPC»). La Société devra exercer l'activité de gestion d'OPC agrées conformément aux dispositions de la directive 85/611/EEC ainsi que, d'OPC qui ne relèvent pas de cette directive et pour lesquels la société de gestion fait l'objet d'une surveillance prudentielle mais dont les parts ne peuvent être commercialisées dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne en vertu de la directive 85/611/EEC.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 12 des Statuts de la Société par l'insertion d'un nouveau paragraphe 7 dont la teneur est la suivante:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de modifier le paragraphe 3 de l'article 15 des Statuts de la Société par l'ajout du texte suivant à la fin de ce paragraphe:

«à moins que cet «intérêt personnel» ne soit considéré comme constituant un intérêt conflictuel par les lois et règlements applicables.»

Septième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 16 des Statuts de la Société afin de remplacer toute référence à «Fonds» par une référence à «OPC».

Huitième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 18 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera nommé par le conseil d'administration pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et restera en place jusqu'à ce que son successeur soit désigné. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué par l'assemblée des actionnaires pour motifs graves.»

Neuvième résolution

L'assemblée a décidé de modifier le paragraphe 3 de l'article 20 des Statuts afin de remplacer la référence à «dollars des Etats-Unis» par une référence à l'Euro».

Dixième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 23 de Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du vingt décembre deux mille deux relative aux organismes de placement collectif.»



Onzième résolution

L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Nicolas Bérard, demeurant à L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert, né à Bordeaux (France), le 19 juin 1966.
- Monsieur Christopher Bricker, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105 (USA), né à New York (USA) le 9 juillet 1968.
- Monsieur. Jerry Liebermann, demeurant au Ten Old Woods Drive, Harrison, NY 10528 (USA), né à Brooklyn (USA), le 31 janvier 1947.
- Monsieur James Posch, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105 (USA), né en Californie, le 14 avril 1961.
- Monsieur Yves Prussen, demeurant à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, né à Ettelbruck, le 26 février 1947.
- Monsieur Kurt Schoknecht, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105 (USA), né à St Louis, Missouri (USA), le 14 avril 1951.

Douzième résolution

L'assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société pour nommer M. Christopher Bricker et M. Nicolas Bérard comme administrateurs délégués de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui incombent à la Société suite à ce qui précède sont estimés à trois mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties ci avant, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Panichi, C. Martins Costa, P. Prussen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 octobre 2005, vol. 433, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(104888.3/242/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

EPI Q2 GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 109.978.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of EPI Q2 GP, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on July 26, 2005, in process of registration with the Luxembourg Trade Register, not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

- I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- To change the Company's financial year closing date, from December 31st to August 31st.
- 2.- To fix the next closing date for the period having started on July 26, 2005 to August 31, 2005.
- 3.- To amend article sixteen of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31st to August 31st.



Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for the period having started on July 26, 2005 to August 31, 2005.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article sixteen of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 16. The Company's financial year begins on September 1st and closes on August 31st.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée EPI Q2 GP, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 2005, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. Patrick Van Hees, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 août.
- 2.- Fixer la date de clôture d'exercice ayant débuté le 26 juillet 2005 au 31 août 2005.
- 3.- Modifier l'article seize des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 août.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 août, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 26 juillet se termine le 31 août 2005.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article seize des statuts pour lui donner suivante:

Art. 16. L'exercice social commence le premier septembre et se termine le 31 août.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 79, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

J. Elvinger.

(104927.3/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.



COMPAGNIE FINANCIERE DE BELMONT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.160.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COMPAGNIE FINANCIERE DE BELMONT S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 28.160, constituée suivant acte notarié en date du 9 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 du 4 août 1988 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 467 du 21 juin 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
- 2.- Modification afférente des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa. Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2005, vol. 897, fol. 90, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(105013.3/239/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE BELMONT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(105014.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.



CCom HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

 $Registered\ of fice:\ L\text{-}1471\ Luxembourg,\ 398,\ route\ d'Esch.$

R. C. Luxembourg B 106.978.

Following the resolutions of the sole member from 11 November 2005, it was resolved to receive the resignation of Mr Jean-Christophe Germani and Mr Niclas Gabran as manager of the company as of this date.

It was resolved further to appoint the following persons as managers of the company:

- Mr Anton Michiel Tuijten, Hoogwerflaan 5, NL-2494 BH Den Haag, The Netherlands;
- Mr Jeremy Lewis Evans, Verzetplein 3, NL-1461, AD Zuidoost-Beemster, The Netherlands;
- Mr Robert Dominic Dunn, Boeing Avenue 53, NL-1119 PE Schiphol-rijk;
- Mr Dennis Lodewijk Okhuijsen, Anton Tsjechovweg 5, NL-3446 ZL Woerden.

As of that date, the board of managers is composed of the following persons:

- Mr Anton Michiel Tuijten, manager, residing in Hoogwerflaan 5, NL-2494 BH Den Haag, The Netherlands;
- Mr Jeremy Lewis Evans, manager, residing in Verzetplein 3, NL-1461, AD Zuidoost-Beemster, The Netherlands;
- Mr Robert Dominic Dunn, manager, residing in Boeing Avenue 53, NL-1119 PE Schiphol-Rijk
- Mr Dennis Lodewijk Okhuijsen, manager, residing in Anton Tsjechovweg 5, NL-3446 ZL Woerden.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Suivant les résolutions prises par l'associé unique le 11 novembre 2005, il a été résolu de recevoir les démissions de M. Jean-Christophe Germani et M. Niclas Gabran en tant que gérants de la société à partir de cette date.

De plus il a été résolu de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la société:

- M. Anton Michiel Tuijten, Hoogwerflaan 5, NL-2494 BH Den Haag, The Netherlands;
- M. Jeremy Lewis Evans, Verzetplein 3, NL-1461, AD Zuidoost-Beemster, The Netherlands;
- M. Robert Dominic Dunn, Boeing Avenue 53, NL-1119 PE Schiphol-rijk;
- M. Dennis Lodewijk Okhuijsen, Anton Tsjechovweg 5, NL-3446 ZL Woerden.

Depuis cette date, le conseil de gérance se compose comme suit:

- M. Anton Michiel Tuijten, gérant, domicilié à Hoogwerflaan 5, NL-2494 BH Den Haag, The Netherlands;
- M. Jeremy Lewis Evans, gérant, domicilié à in Verzetplein 3, NL-1461, AD Zuidoost-Beemster, The Netherlands;
- M. Robert Dominic Dunn, gérant, domicilié à Boeing Avenue 53, NL-1119 PE Schiphol-Rijk;
- M. Dennis Lodewijk Okhuijsen, gérant, domicilié à Anton Tsjechovweg 5, NL-3446 ZL Woerden.

CCom HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05960. — Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102570.3/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

WOOFFY EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 40, rue Pont Rémy. R. C. Luxembourg B 109.148.

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

Monsieur Christophe Hoffmann, transporteur, né à Luxembourg, le 13 août 1977 (No. Matricule 19770813193), demeurant à L-2423 Luxembourg, 40, rue du Pont Rémy;

agissant:

A: en son nom personnel;

B: comme mandataire de Madame Maria Zaharia, employée privée, née à Murighiol (Roumanie), le 14 octobre 1945 (No. Matricule 19451014083), demeurant à R-1900 Timisoara (Roumanie), 24, rue Apateu;

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 septembre 2005;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant déclare que lui même ainsi que Madame Maria Zaharia sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée WOOFFY EXPRESS, S.à r.l. (No. Matricule 20052417040), avec siège social à L-2423 Luxembourg, 40, rue du Pont Rémy, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 109.148;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 juin 2005, non encore publié au Mémorial C; Lequel comparant s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suivant cession de parts sous seing privée, datée du 19 septembre 2005, laquelle cession de parts après avoir été paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, Madame Maria Zaharia a cédé à Monsieur Christophe Hoffmann, prédit, ses vingt-cinq (25) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée WOOFFY EXPRESS, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu moyennement le prix d'un euro (1,- EUR), montant que Madame Maria Zaharia, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.



Deuxième résolution

Suite à la prédite cession de parts, l'article 6.- des statuts est à lire comme suit:

«Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet le transport national et international de marchandises par route, le transport national et international de voyageurs par route ainsi que l'exploitation d'une entreprise de taxis. La société peut faire en outre toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Quatrième résolution

Est nommé gérant technique:

Monsieur Raphaël Schneiders, employé privé, né à Malmédy (Belgique), le 2 juin 1978 (No. Matricule 19780602298), demeurant à B-6670 Gouvy, rue d'Ourthe, 3A.

Est nommé gérant administratif:

Monsieur Christophe Hoffmann, prédit.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de six cent vingt euros (620,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue de Nous, notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Hoffmann, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2005, vol. 899, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 22 novembre 2005.

C. Doerner.

(105016.3/209/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

WOOFFY EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 40, rue Pont Rémy. R. C. Luxembourg B 109.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(105018.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 109.987.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on July 26, 2005, in process of registration with the Luxembourg Trade Register, not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.



- II.- As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- To change the Company's financial year closing date, from December 31st to August 31st.
- 2.- To fix the next closing date for the period having started on July 26, 2005 to August 31st, 2005.
- 3.- To amend article sixteen of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31st to August 31st.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for the period having started on July 26, 2005 to August 31st, 2005.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article sixteen of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 16. The Company's financial year begins on September 1st and closes on August 31st.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 2005, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. Patrick Van Hees, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 août.
- 2.- Fixer la date de clôture d'exercice ayant débuté le 26 juillet 2005 au 31 août 2005.
- 3.- Modifier l'article seize des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 août.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 août, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 26 juillet se termine le 31 août 2005.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article seize des statuts pour lui donner suivante:

Art. 16. L'exercice social commence le premier septembre et se termine le 31 août.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.



Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

J. Elvinger.

(105676.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

HBI NEUSS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. KPI RETAIL PROPERTY 12, S.à r.l.).

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht. R. C. Luxembourg B 109.133.

In the year two thousand and five, on the twentieth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l. (Previously named KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital fixed at EUR 12,500.-, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and incorporated by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 24 May 2005 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») (the «Sole Shareholder»);

The articles of incorporation of the Sole Shareholder have been amended pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, on 20 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

in its capacity as Sole Shareholder of KPI RETAIL PROPERTY 12, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital fixed at EUR 12,500.-, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 109.133 and incorporated by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 22 June 2005, and whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Ms Caroline Notté, lawyer, residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of articles 193-195 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from KPI RETAIL PROPERTY 12, S.à r.l. into HBI NEUSS, S.à r.l. and subsequent to amend the beginning of article 1 of the Articles so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

«There is formed a private limited liability company under the name HBI NEUSS, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»);(...).»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept, with immediate effect, the resignation of EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital fixed at EUR 40,000, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 97.795, from its mandate as manager of the Company.

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to it of its duties as manager of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with immediate effect, HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies number B 109.134, (the «New Manager») in replacement of EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., pre-named.

The New Manager declares to accept its mandate.



Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the duration of the mandate of the New Manager to an undetermined period. Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Mersch, on the day mentioned at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l. (Anciennement dénommée KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 et constituée en vertu d'un acte reçu le 24 mai 2005 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») (l' «Associé Unique»);

Les statuts de l'Associé Unique ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C;

en qualité d'Associé Unique de KPI RETAIL PROPERTY 12, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.133, et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, pré-nommé, en date du 22 juin 2005, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Mademoiselle Caroline Notté, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'associé unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des statuts de la Société et aux articles 193 à 195 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de KPI RETAIL PROPERTY 12, S.à r.l. en HBI NEUSS, S.à r.l. et de modifier en conséquence le début de l'article 1^{er} des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI NEUSS, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), (...)»

Seconde résolution

L'Associé Unique reçoit et accepte, avec effet immédiat, la démission de EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 40.000,-, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795, de son mandat de gérant de la Société:

L'Associé Unique décide de lui donner décharge pleine et entière de l'exercice de ses fonctions de gérant de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat, HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social fixé à EUR 12.500, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 109.134 comme gérant de la Société (le «Nouveau Gérant») en remplacement de EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., pré-nommée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la durée du mandat du Nouveau Gérant à une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Notté, H. Hellinckx.



Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2005, vol. 432, fol. 57, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(104661.3/242/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

LASCA, LUXEMBOURG ASSISTANCE CONSULTING AGENCY, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch. R. C. Luxembourg B 29.370.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. La société anonyme holding C.O.F.I.C, COMMERCIAL AND FINANCIAL COMPANY, avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Norbert Meisch, expert comptable, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, et
- Monsieur François Pletschette, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

ici représenté par Monsieur Norbert Meisch, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2005, laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. La société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège social L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le 65.434,

ici dûment représentée par son gérant, Monsieur Norbert Meisch, préqualifié.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LASCA, LUXEMBOURG ASSISTANCE CONSULTING AGENCY, S.à r.l., avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.370, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 novembre 1988, publiée au Mémorial C numéro 56 du 4 mars 1989,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Georges d'Huart, en date du 8 mai 1990, publié au Mémorial C numéro 481 du 28 décembre 1990,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 19 du 4 janvier 2002,

et que la devise d'expression du capital social a été convertie du franc luxembourgeois en euros suivant décision prise par l'associée unique en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 595 du 17 avril 2002.

- Que le capital social est fixé à quinze mille six cent vingt-cinq euros (15.625,- EUR), représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 20 octobre 2005, la société anonyme holding C.O.F.I.C, COMMERCIAL AND FINANCIAL COMPANY, prédésignée, a cédé une (1) part sociale à la société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.I., prédésignée.

Cette cession de part sociale est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associées la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale lui cédée à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article trois (3) des statuts la teneur suivante:

«Art. 3. La société a pour objet les études de marché et le développement du marché commercial et industriel dans l'espace européen, l'assistance et la consultation sur toutes opérations commerciales d'importation et d'exportation de toutes origines, l'importation et l'exportation de tous produits généralement quelconques, toutes prestations de services en matière informatique ainsi que le commerce de matériel informatique.

La société peut prendre des participations financières ou autres dans quelques sociétés que ce soit, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Ces participations n'ont pas besoin d'avoir une relation directe avec l'objet social.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.



Troisième résolution

L'assemblée constate que la dénomination sociale se lit LASCA, LUXEMBOURG ASSISTANCE CONSULTING AGENCY, S.à r.l. et décide, pour autant que de besoin, de procéder à la rectification auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réorganiser la gérance de la société et:

- constate que Monsieur Norbert Meisch occupera dorénavant la fonction de gérant administratif,
- nomme Monsieur Pierre Gilbert, informaticien, né à Soignies, (Belgique), le 16 février 1960, demeurant à B-5100 Namur, 5, rue du Plateau, (Belgique), à la fonction de gérant technique,

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature comme suit:

«Jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR), la société est engagée en toutes circonstances par la signature du. gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif est nécessaire.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Meisch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 novembre 2005, vol. 534, fol. 48, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2005.

J. Seckler.

(103361.3/231/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SAN CRISTINA IMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 63.156.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 27 juin 2005 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 4 avril 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / O. Piccinelli

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102575.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.



KUNUKU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 96.015.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 31 août 2005

Conseil d'administration:

L'Assemblée Générale constate la démission de deux administrateurs, avec effet au 5 août 2005:

- Monsieur Jean-François Maréchal, demeurant 20, rue du Parlement, B-4020 Liège.
- Monsieur Jean-Paul Bastin, demeurant 22, boulevard Frère Orban, B-4000 Liège.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Gaston Terwagne, demeurant 1, rue de Hogné, B-4053 Embourg.
- Madame Olga Maldonado Castillo, demeurant 1, rue de Hogné, B-4053 Embourg.
- La société INTERLIGNE S.A., société de droit belge, ayant son siège social à 1, rue de Hogné, B-4053 Embourg.

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale constate la démission de son mandat du commissaire aux comptes de Madame Marie Weltiens.

La société MGI FISOGEST, S.à r.l. ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102562.3/1218/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

KUNUKU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 96.015.

L'Administrateur de la société, la société de droit belge dénommée KHEOPS a changé de dénomination pour prendre la dénomination INTERLIGNE en date du 21 septembre 2004 par-devant Maître Gauthy, notaire de résidence à Herstal (Belgique).

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102565.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 105.894.

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of the month of August. Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.I., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») having its registered office in 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.893,

here represented by Mr Claude Feyereisen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy filed together with the deed of the undersigned notary of 14th July 2005, hereafter mentioned.

The appearing party requests the notary to act that at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.I., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 544 of June 7, 2005, which articles of association were amended by a deed of the undersigned notary, on January 26, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 628 of June 29, 2005 held before the undersigned notary on July 14, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, material errors (erreurs matérielles) occurred in the deed dated 14th July 2005 and are hereby rectified as set out hereafter

The paragraphs entitled «subscription and payment» have to be rectified as follows:



Subscription and payment

Thereupon, the U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED, a Gibraltar company limited by shares, having its registered office at c/o Line Management Services Limited, 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 94172, here represented by Mr Claude Feyereisen, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, declares to subscribe for one (1) class B share in the Company, in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50), and to have it fully paid up by a contribution in kind consisting of one (1) class B share, with a par value of fifty United States dollars (USD 50), in U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.I., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office in 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.944 (U.A.I. III), for a value of one hundred ninety-six million three hundred forty-six thousand United States dollars (USD 196,346,000) out of which fifty United States Dollars (USD 50) are affected to the share capital of the Company.

The surplus between the nominal value of the new share and the value of the contribution in kind will be transferred to a share premium account, which shall be exclusively attributed to the class B shares in the Company's accounts.

It results from the certificate issued on July 14, 2005 by U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED, that, as of the date of such certificate:

- U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED is the owner of one (1) class B share with a par value of fifty United States dollars (USD 50) of U.A.I. II (the Share);
 - the Share is fully paid up;
 - the Share is in registered form;
- U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED is the legal owner solely entitled to the Share and possesses the power to dispose of the Share;
- there exists no pre-emption right nor any right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that the Share be transferred to him;
- the Share is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Share and the Share is not subject to any attachment;
 - the Share is freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Share to the Company required under any applicable laws will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind; and
- the Share is worth an aggregate of one hundred ninety-six million three hundred forty-six thousand United States dollars (USD 196,346,000) this estimation being based on the valuation statement prepared by U.A.I (GIBRALTAR) II LIMITED as of July 14, 2005.

Said valuation statement referred to above, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The undersigned notary, who understands and speaks English, here with states that upon the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before-mentioned.

After reading the present deed the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.I., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.893,

ici représentée par Monsieur Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, Conformément à une procuration enregistrée avec l'acte du notaire instrumentant du 14 juillet 2005 ci-après mentionné.

La partie comparante requiert le notaire d'acter que lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.I., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 544 du 7 juin 2005, dont les statuts ont été modifiés par le notaire instrumentant, en date du 26 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 628 du 29 juin 2005 qui s'est tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2005, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des erreurs matérielles sont apparues dans l'acte daté du 14 juillet 2005 et sont rectifiées par la présente tel qu'il suit:

Les paragraphes intitulés «souscription et paiement doivent être rectifiés comme suit:

Souscription et libération

Ensuite, U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED, une société du Gibraltar limitée par actions, ayant son siège social à c/o Line Management Services Limited, 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 94172, ici représentée par Monsieur Claude Feyereisen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire une (1) part sociale de classe B de la Société, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de cinquante dollars des États-Unis (USD 50), et la payer entièrement par un apport en nature consistant en une (1) part sociale de classe B, d'une valeur nominale de cinquante dollars, des États- Unis (USD 50) dans U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.I., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.844 (U.A.I. III), pour une



valeur de cent quatre-vingt-seize millions trois cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 196.346.000), dont cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50) sont crédités au compte capital de la Société.

La différence entre la valeur nominale de la nouvelle part sociale émise et la valeur de l'apport en nature sera transférée à un compte de prime d'émission, attribué exclusivement aux parts sociales de classe B dans les comptes de la Société.

Il résulte du certificat émis le 14 juillet 2005 par U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED, que, à la date de ce certificat:

- U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED est le propriétaire d'une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de cinquante dollars des États-Unis (USD 50) de U.A.I. II (la Part);
 - la Part est entièrement libérée;
 - la Part est sous forme nominative;
 - U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED est l'unique propriétaire de la Part et a tout pouvoir de disposer de la Part;
- il n'existe aucun droit de préemption ou tout autre droit permettant à une personne de demander le transfert de la Part à son profit;
- la Part n'est pas gagée ou grevée d'un usufruit; il n'existe aucun droit pour acquérir quelque gage ou usufruit que ce soit sur la Part et la Part ne fait l'objet d'une saisie;
 - la Part est librement transmissible;
- toutes les formalités requises relatives au transfert de la Part à la Société requises sous toutes lois applicables seront effectuées après réception d'une copie certifiée conforme de la présente assemblée actant la présente contribution en nature: et
- la valeur de la Part s'élève à un montant de cent quatre-vingt-seize millions trois cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 196.346.000), cette estimation étant fondée sur le certificat d'évaluation préparé par U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED au 14 juillet 2005.

Ledit certificat après avoir été signé ne varietur par le représentant et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le notaire instrumentant, qui connaît et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Feyereisen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 septembre 2005, vol. 432, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(104527.2/242/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

COLLEONI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 89.732.

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLLEONI S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 89.732, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1735 du 5 décembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg. La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-huit (572.688) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



- III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 3 mardi du mois d'octobre à 15.00 heures au dernier jeudi du mois de juin à 9.00 heures et pour la première fois en 2005.
 - 2.- Modification du 1er alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 3 mardi du mois d'octobre à 15.00 heures au dernier jeudi du mois de juin à 9.00 heures et ce pour la première fois en 2005.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 8. Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2005, vol. 432, fol. 35, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expedition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2005. H. Hellinckx.

(104842.2/242/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

COLLEONI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 89.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(104844.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

BCD MANAGEMENT, S.à r.l., BUSINESS CONSULTING AND DELIVERY MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. BK CONSULTING).

Siège social: L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer. R. C. Luxembourg B 45.335.

L'an deux mille cinq, le cinq décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Brij Bushan Kaura, Informaticien, né à Jagroan (Inde), le 29 février 1952, demeurant à Helman de Grimberghelaan 28, à B-1850 Grimbergen,

ici représenté par Monsieur Jean Pierre Riquet, juriste-fiscaliste, demeurant à St. Amand, Belgique, 17, rue Lanciers, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grimbergen, le 2 décembre 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BK CON-SULTING, R.C. B numéro 45.335, ayant son siège social à Bertrange, constituée sous la dénomination de LAPAGEPAR-FI, S.à r.l. par acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 582 du 7 décembre 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 18 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de cette société est fixé à trente mille neuf cents quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69) (EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (247,89) (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.



- L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1) Changement de la dénomination de la Société en BUSINESS CONSULTING AND DELIVERY MANAGEMENT, en abréviation BCD MANAGEMENT.
 - 2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
 - 3) Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

Résolution

La dénomination de la Société est changée en BUSINESS CONSULTING AND DELIVERY MANAGEMENT, en abréviation BCD MANAGEMENT.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 3. La société prend la dénomination de BUSINESS CONSULTING AND DELIVERY MANAGEMENT, en abréviation BCD MANAGEMENT.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. P. Riquet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, vol. 151S, fol. 9, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(109613.2/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

BCD MANAGEMENT, S.à r.l., BUSINESS CONSULTING AND DELIVERY MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. LAPAGEPARFI, S.à r.l.).

Siège social: L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 45.335.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1153 du 18 juillet 2005 et n° 2051 du 5 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(109616.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

PROBURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 83.345.

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROBURO S.A., ayant son siège social à L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 83.345, constituée originairement sous la dénomination de SUN-ROC S.A., suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du premier août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 113 du 22 janvier 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 299 du 5 avril 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Roy Reding, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Transfert du siège social de L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce au Centre Commercial des Arcades, 141, route de Trèves, L-6940 Niederanven et modification subséquente de l'article 2 (deuxième alinéa) des statuts de la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.



III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce au Centre Commercial des Arcades, 141, route de Trèves, L-6940 Niederanven.

L'article 2 (deuxième alinéa) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Mathot, S. Hennericy, R. Reding, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 31, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2005.

P. Bettingen.

(106502.3/202/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

AGENCE-IMMO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 15, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 72.817.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2005

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont venus à échéance après l'assemblée générale ordinaire de cette année et décide de les renouveler pour une période de six années.

Composition du conseil d'administration:

Monsieur Fernando Rocha De Almeida, plâtrier, L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin, administrateur-délégué; Madame Maria Da Conceicao De Almeida Alves, sans état particulier, L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin, administrateur;

Mademoiselle Paula Sofia Alves Almeida, employée privée, L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin, administrateur.

Les mandats expireront après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. est venu à échéance après l'assemblée générale ordinaire de cette année.

Sera nommée commissaire aux comptes pour une période de six années la société SOFINTER GESTION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.316.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105380.3/820/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.



BELEM S.A., Société Anonyme Holding, (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 52.562.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société BELEM S.A. (en liquidation), reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 novembre 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2005, volume 897, folio 98, case 7.

- que la société BELEM S.A. (en liquidation) (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52.562,

constituée suivant acte notarié du 23 octobre 1995 et publié au Mémorial C numéro 645 du 19 décembre 1995; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 187 du 2 février 2002, au capital social de cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq euros soixante-quinze cents (545.365,75.- EUR), représenté par deux mille deux cent (2.200) actions sans désignation de valeur nominale

se trouve à partir de la date du 4 novembre 2005 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 8 décembre 2004 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 28 novembre 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(103390.3/239/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 105.893.

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of the month of August. Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED, a Gibraltar company limited by shares, having its registered office at c/o Line Management Services Limited, 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 93597,

here represented by Mr Claude Feyereisen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy filed together with the deed of the undersigned notary of 14th July 2005, hereafter mentioned.

The appearing party requests the notary to act that at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.I., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 549 of June 8, 2005, which articles of association were amended by a deed of the undersigned notary, on January 26, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 629 of June 29, 2005 held before the undersigned notary on July 14, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Material errors (erreurs matérielles) occurred in the deed dated 14th July 2005 and are hereby rectified as set out hereafter.

The paragraphs entitled «subscription and payment» have to be rectified as follows:

Subscription and payment

Thereupon, the U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED, a Gibraltar company limited by shares, having its registered office at c/o Line Management Services Limited, 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 94172, here represented by Mr Claude Feyereisen, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, declares to subscribe for one (1) class B share in the Company, in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50), and to have it fully paid up by a contribution in kind consisting of one (1) class B share, with a par value of fifty United States dollars (USD 50), in U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.I., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office in 12, rue Léon Thyes, L-2636, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.894 (U.A.I. II), for a value of one hundred ninety-six million three hundred forty-six thousand United States dollars (USD 196,346,000) out of which fifty United States Dollars (USD 50) are affected to the share capital of the Company.



The surplus between the nominal value of the new share and the value of the contribution in kind will be transferred to a share premium account, which shall be exclusively attributed to the class B shares in the Company's accounts.

It results from the certificate issued on July 14, 2005 by U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED, that, as of the date of such certificate:

- U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED is the owner of one (1) class B share with a par value of fifty United States dollars (USD 50) of U.A.I. II (the Share);
 - the Share is fully paid up;
 - the Share is in registered form;
- U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED is the legal owner solely entitled to the Share and possesses the power to dispose of the Share:
- there exists no pre-emption right nor any right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that the Share be transferred to him;
- the Share is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Share and the Share is not subject to any attachment;
 - the Share is freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Share to the Company required under any applicable laws will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind; and
- the Share is worth an aggregate of one hundred ninety-six million three hundred forty-six thousand United States dollars (USD 196,346,000) this estimation being based on the valuation statement prepared by U.A.I (GIBRALTAR) II LIMITED as of July 14, 2005.

Said valuation statement referred to above, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that upon the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before-mentioned.

After reading the present deed the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

A comparu:

U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED, une société du Gibraltar limitée par actions, ayant son siège social à c/o Line Managment Services Limited, 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 93597.

ici représentée par Monsieur Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, conformément à une procuration enregistrée avec l'acte du notaire instrumentant du 14 juillet 2005 ci-après mentionné.

La partie comparante requiert le notaire d'acter que lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.I., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 549 du 8 juin 2005, dont les statuts ont été modifiés par le notaire instrumentant, en date du 26 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 629 du 29 juin 2005 qui s'est tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2005, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des erreurs matérielles sont apparues dans l'acte daté du 14 juillet 2005 et sont rectifiées par la présente tel qu'il suit:

Les paragraphes intitulés «souscription et paiement» doivent être rectifiés comme suit:

Souscription et libération

Ensuite, U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED, une société du Gibraltar limitée par actions, ayant son siège social à c/o Line Management Services Limited, 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 94172, ici représentée par Monsieur Claude Feyereisen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire une (1) part sociale de classe B de la Société, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de cinquante dollars des États-Unis (USD 50), et la payer entièrement par un apport en nature consistant en une (1) part sociale de classe. B, d'une valeur nominale de cinquante dollars des États-Unis (USD 50) dans U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.I., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.894 (U.A.I. II), pour une valeur de cent quatre-vingt-seize millions trois cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 196.346.000), dont cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50) sont crédités au compte capital de la Société.

La différence entre la valeur nominale de la nouvelle pars sociale émise et la valeur de l'apport en nature sera transférée à un compte de prime d'émission, attribué exclusivement aux parts sociales de classe B dans les comptes de la Société.

Il résulte du certificat émis le 14 juillet 2005 par U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED, que, à la date de ce certificat:

- U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED est le propriétaire d'une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de cinquante dollars des États-Unis (USD 50) de U.A.I. II (la Part);
 - la Part est entièrement libérée;
 - la Part est sous forme nominative;
 - U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED est l'unique propriétaire de la Part et a tout pouvoir de disposer de la Part;



- il n'existe aucun droit de préemption ou tout autre droit permettant à une personne de demander le transfert de la Part à son profit;
- la Part n'est pas gagée ou grevée d'un usufruit; il n'existe aucun droit pour acquérir quelque gage ou usufruit que ce soit sur la Part et la Part ne fait l'objet d'une saisie;
 - la Part est librement transmissible;
- toutes les formalités requises relatives au transfert de la Part à la Société requises sous toutes lois applicables seront effectuées après réception d'une copie certifiée conforme de la présente assemblée actant la présente contribution en nature: et
- la valeur de la Part s'élève à un montant de cent quatre-vingt-seize millions trois cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 196.346.000), cette estimation étant fondée sur le certificat d'évaluation préparé par U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED au 14 juillet 2005.

Ledit certificat après avoir été signé ne varietur par le représentant et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le notaire instrumentant, qui connaît et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Feyereisen, H. Hellinckx.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(104528.2/242/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

MADEIRA CORPORATE HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. SPOLESA HOLDING S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 76.360.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(105599.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

MADEIRA CORPORATE HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. SPOLESA HOLDING S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 76.360.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(105600.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

MADEIRA CORPORATE HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. SPOLESA HOLDING S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 76.360.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(105601.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.



MADEIRA CORPORATE HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. SPOLESA HOLDING S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 76.360.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(105602.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

MADEIRA CORPORATE HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. SPOLESA HOLDING S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 76.360.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(105603.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

IMEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 70.913.

Extrait du procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire du 30 novembre 2005

L'assemblée générale de la société IMEXCOM, S.à r.l. (la société) a pris acte des résolutions suivantes:

- Cession de 165 parts de Monsieur à Monsieur Ntambwe Wa Ntambwe Michel à Monsieur Sousa Da Silva José Antonio.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01037. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105786.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

IMEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 70.913.

Extrait du procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire du 30 novembre 2005

L'assemblée générale de la société IMEXCOM, S.à r.l. (la société) a pris acte des résolutions suivantes:

- Cession de 363 parts de Monsieur à Monsieur Ntambwe Wa Ntambwe Michel à Monsieur Lentz Patrick Nico.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01039. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105785.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.



IMEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 70.913.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2005

L'assemblée générale de la société IMEXCOM, S.à r.l. (la société) a pris acte des résolutions suivantes:

- Cession de 300 parts de Monsieur à Monsieur Gardin Bruno à Monsieur Ntambwe Wa Ntambwe Michel.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01103. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105783.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

IMEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 70.913.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2005

L'assemblée générale de la société IMEXCOM, S.à r.l. (la société) a pris acte des résolutions suivantes:

- Cession de 300 parts de Monsieur Perrache Julien à Monsieur Ntambwe Wa Ntambwe Michel.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01040. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105784.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

IMEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 70.913.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2005

L'assemblée générale de la société IMEXCOM, S.à r.l. (la société) a pris acte des résolutions suivantes:

- Cession de 170 parts de Monsieur Lusanga José à Monsieur Ntambwe Wa Ntambwe Michel.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01041. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105781.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SINNER & MIRIZZI S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7339 Steinsel, 40, rue des Vergers.

R. C. Luxembourg E 354.

Constituée selon acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 29 avril 1997, publié au Mémorial C, N° 417 du 1er août 1997.

DISSOLUTION

Suite à une décision des associés en date du 31 décembre 2004, la société est liquidée et dissoute aux droits des parties.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102653.3/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.



RMF EURO CDO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 96.521.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 13 février 2004 que Monsieur Nick Martin, administrateur de sociétés, domicilié professionellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été co-opté administrateur de la société avec effet immédiat au 13 février 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire TMF CORPORATE SERVICES S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratificiation de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 4 mars 2005 que Monsieur Jan Willem van Koeverden Brouwer, administrateur de sociétés, domicilié professionellement au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 4 mars 2005 en remplacement de Monsieur Nick Martin. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de s tenue le 7 juillet 2005 que Monsieur Michel Feuga, administrateur de sociétés, domicilié professionellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 7 juillet 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Marc Chong Kan. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 septembre 2005 que Monsieur Jorge Perez, administrateur de sociétés, domicilié professionellement au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 27 septembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Michel Feuga. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour la société

I.W van Koeverden Brouwer

administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2005, réf. LSO-BL00263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107777.3/805/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

AUTOMOTIVE ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 18.364.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour AUTOMOTIVE ENGINEERING S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(102527.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck